

# **COMMISSION LOCALE DE L'EAU DU SAGE « AISNE VESLE SUIPPE »**



## **RAPPORT D'ACTIVITE 2012**

## Historique

Le 16 janvier 2004 est signé l'arrêté inter-préfectoral délimitant le périmètre du SAGE « Aisne Vesle Suipe ». Le territoire du SAGE s'étend sur près de 3000 km<sup>2</sup>. Il regroupe 277 communes appartenant à 3 départements (Aisne, Ardennes et Marne) et 2 régions (Champagne-Ardenne et Picardie). Le Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Bassin de la VEslé (SIABAVE) est la structure porteuse du SAGE.

L'arrêté inter-préfectoral instituant la Commission Locale de l'Eau (CLE) du SAGE « Aisne Vesle Suipe » a été pris le 9 juin 2005.

## La commission locale de l'eau (CLE)

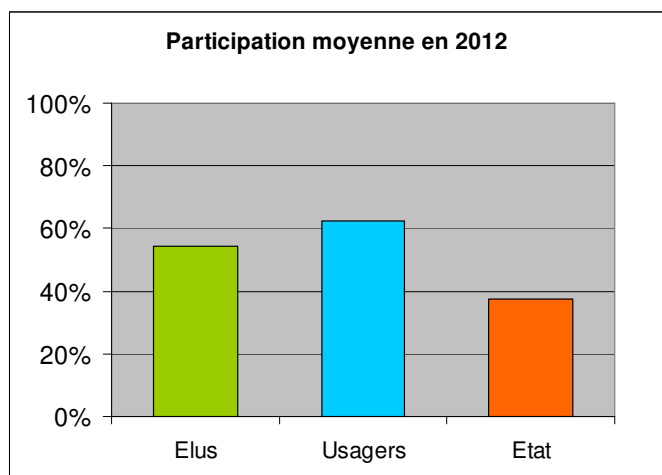
Au cours de l'année 2012 la CLE s'est réunie à quatre reprises en séance plénière.

### • Les points importants

La CLE a validé le projet de SAGE en mai.

Elle a été renouvelée en août et les élections des membres du bureau ont eu lieu en octobre. Mme WOJNAROWSKI, Présidente sortante a été réélue.

Le taux de participation moyen pour l'année 2012 est de 52% ; 46% pour les 3 réunions de la CLE « ancienne composition ». Ce taux est meilleur que pour les dernières années (34% en 2011). Cette phase de validation du projet de SAGE a mobilisé élus et usagers.



### • Les réunions plénières

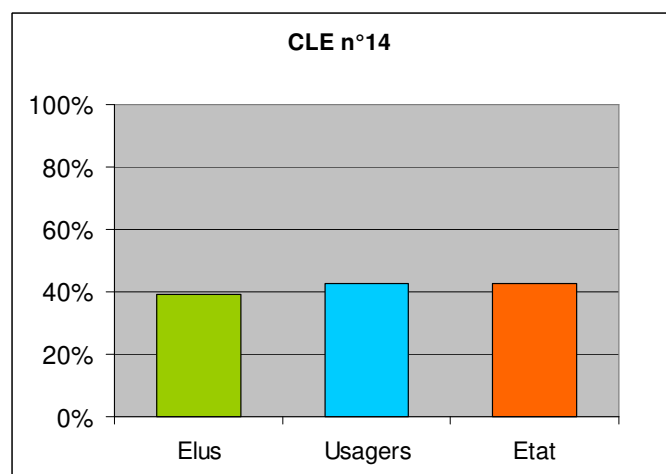
#### 14<sup>ème</sup> réunion - Février

- Ordre du jour :

- Finalisation du PAGD
- Avancement du règlement
- Présentation de l'évaluation environnementale
- Présentation des perspectives jusqu'à l'approbation du SAGE
- Avis de la CLE sur le classement des cours d'eau

- Participation :

Le taux de participation moyen pour cette réunion est de 41%.



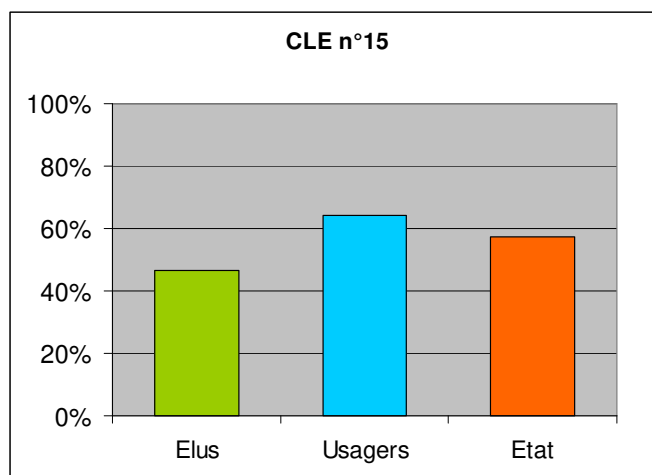
### 15<sup>ème</sup> réunion - Avril

- Ordre du jour :

- Présentation du rapport d'activité de la CLE
- Présentation des modifications apportées au projet de SAGE
- Présentation du logo du SAGE

- Participation :

Le taux de participation moyen pour cette réunion est de 54%.



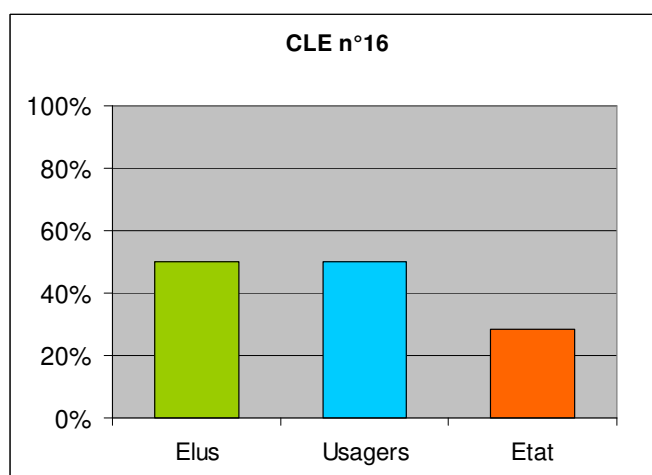
### 16<sup>ème</sup> réunion - Mai

- Ordre du jour :

- Validation du projet de SAGE
- Validation du logo
- Perspectives

- Participation :

Le taux de participation moyen pour cette réunion est de 45%.



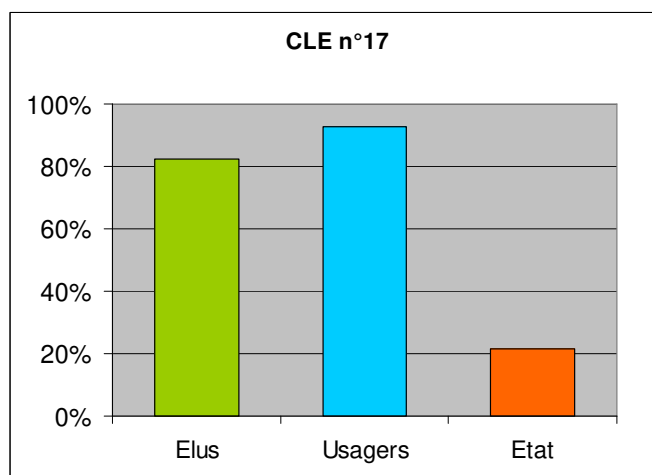
### 17<sup>ème</sup> réunion - Octobre

- Ordre du jour :

- Présentation du SAGE aux nouveaux membres
- Elections du Président et du bureau de la CLE
- Travail de la CLE pour la mise en œuvre

- Participation :

Le taux de participation moyen pour cette réunion est de 70%.



#### • Bureau

Le nouveau bureau de la CLE s'est réuni à deux reprises en novembre et décembre.

#### • Groupe de réflexion sur la structure porteuse

La loi Grenelle 2 impose que la structure porteuse de la mise en œuvre d'un SAGE couvre l'ensemble du territoire du SAGE. Le SIABAVE, dans sa forme actuelle, ne respectant pas ces conditions, il convient de créer une structure adéquate. A cet effet, un groupe de réflexion, constitué d'élus de la CLE et du SIABAVE, a été créé. Il s'est réuni à trois reprises en 2012. 8 élus de la CLE ont participé à la première réunion, 10 à la deuxième réunion et 6 à la troisième réunion.

- **Les commissions thématiques et les groupes de travail**

L'année 2012 était une année de validation. Les commissions thématiques et les groupes de travail qui travaillent en amont de la validation ne se sont donc pas réunis.

### **Perspectives**

Suite à la consultation des assemblées, qui s'achèvera fin 2012, et à l'enquête publique qui aura lieu début 2013, la CLE sera peut-être amenée à modifier le projet de SAGE pour tenir compte des avis émis.

Le SAGE devrait être approuvé par arrêté inter-préfectoral mi 2013. La CLE va donc devoir s'organiser afin de suivre la mise en œuvre du SAGE.

La structure porteuse de la mise en œuvre du SAGE devrait être créée courant 2013. La CLE va donc devoir travailler avec ce nouvel acteur pour la mise en œuvre du SAGE.